

Montréal, le 17 mai 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau
de transport
Dossier de la Régie : R-3888-2014 Phase 2**

En réponse à la demande de l'AQCIE/CIFQ, exprimée lors de l'audience du 16 mai 2019 et concernant les échéances relatives au dépôt des plaidoiries, la Régie de l'énergie, après considération des représentations des différents participants, modifie le calendrier des plaidoiries dans le dossier mentionné en objet comme suit :

- Plaidoirie du Transporteur : **au plus tard le 23 mai 2019;**
- Plaidoiries des intervenants : **au plus tard le 28 mai 2019;**
- Réplique du Transporteur : **au plus tard le 31 mai 2019.**

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.

**Échéancier relatif aux étapes à venir du dossier
R-3888-2014 Phase 2**

Étapes	Phase 2A	Phase 2B
5 février 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) au Transporteur	
22 février 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses du Transporteur aux DDR	
27 février 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt des contestations des intervenants aux réponses du Transporteur aux DDR, si nécessaire	
1^{er} mars 2019, 12 h	Audience sur les contestations des intervenants aux réponses du Transporteur aux DDR, si nécessaire	
7 mars 2019, 12 h		Date limite pour le dépôt de la preuve du Transporteur
11 mars 2019		Présentation par le Transporteur de sa preuve
20 mars 2019, 12 h		Date limite pour le dépôt des DDR au Transporteur
1^{er} avril 2019, 12 h		Date limite pour le dépôt des réponses du Transporteur aux DDR
3 avril 2019, 12h		Date limite pour le dépôt éventuel des contestations des intervenants aux réponses du Transporteur aux DDR
5 avril 2019, 12 h		Audience sur les contestations des intervenants aux réponses du Transporteur aux DDR, si nécessaire
15 avril 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants	
26 avril 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants	
6 mai 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR	
13 au 16 mai 2019	Période de l'audience	
21 mai 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation écrite du Transporteur, si nécessaire	
24 mai 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt des argumentations écrites des intervenants, si nécessaire	
29 mai 2019, 12 h	Date limite pour le dépôt de la réplique écrite du Transporteur, si nécessaire	